

## CHIFFRES CLES

### BILAN DES DISPOSITIONS ISSUES DE LA LOI DE 1999 SUR L'INNOVATION ET LA RECHERCHE

Avec la loi sur l'innovation et la recherche de 1999 qui a fixé un nouveau cadre juridique pour la création d'entreprises par les personnels de recherche et les mesures d'incitation à la création d'entreprises mises en place par le ministère chargé de la recherche, la France s'est dotée d'un dispositif dynamique et cohérent de soutien à la création d'entreprises innovantes :

- ✓ Un chercheur peut participer à la création d'une entreprise destinée à valoriser ses travaux de recherche
- ✓ Un fonctionnaire peut apporter un concours scientifique (consultance de longue durée) à une entreprise privée qui valorise ses travaux de recherche
- ✓ Un agent public peut participer au capital d'une société et être membre d'un organe dirigeant

La mise en place de mesures spécifiques pour la jeune entreprise innovante (JEI) et la jeune entreprise universitaire (JEU), ainsi que le renforcement du crédit d'impôt recherche (CIR), sont venus compléter et renforcer ce dispositif. Par ailleurs, les investissements d'avenir viendront renforcer l'action des fonds d'amorçage.

#### LA CONSULTANCE EST L'ACTIVITE CHOISIE PAR LE PLUS GRAND NOMBRE DE CHERCHEURS POUR VALORISER LEURS TRAVAUX DE RECHERCHE DANS LE SECTEUR PRIVE

- ✓ Depuis 1999, un chercheur ou un enseignant-chercheur peut participer à la création d'une entreprise ou collaborer à une entreprise privée, pour par exemple valoriser ses travaux de recherche sans avoir à quitter ses fonctions. Il doit pour cela demander l'autorisation de la Commission de déontologie de la fonction publique.
- ✓ **En 10 ans, 656 autorisations ont été accordées par la Commission de déontologie, soit 98% des demandes.** La grande majorité des agréments (73 %) relève du concours scientifique alors que la participation à la création d'entreprise en représente 22%, soit 147 agréments.

#### Commission de déontologie. Bilan des saisines et agréments par article, 2000-2007

De 2000 à 2007	Saisines (1)	En % du total des saisines	Agréments (2)
participation à la création d'une entreprise	168	22	147
concours scientifique (consultance longue durée)	545	72	478
participation au capital	36	5	31
<b>Total</b>	<b>749</b>	<b>98</b>	<b>656</b>
<b>Par an en moyenne</b>	<b>94</b>		<b>82</b>

(1) hors contrats

(2) avis favorables et favorables sous réserve

## DEPUIS 10 ANS, LES CHERCHEURS DES UNIVERSITES SONT LES PRINCIPAUX PORTEURS DE PROJETS ISSUS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE ET ACCUEILLIS DANS LES INCUBATEURS PUBLICS

- ✓ Créés par la loi de 1999, les incubateurs publics **accompagnent les porteurs de projets de création d'entreprises innovantes, issus de la recherche publique et privée**. Ils offrent à ces derniers un appui en matière de formation, de conseil, et de financement et les hébergent jusqu'à ce qu'ils trouvent leur place dans une pépinière d'entreprises ou des locaux industriels.

Sur 2 600 projets, les répartitions sont les suivantes :

Universités	523
Organismes publics de recherche	325
Ecoles d'ingénieur	264
Autres établissements d'enseignement supérieur	66
Ecoles de commerce	33
<b>Sous total (recherche publique)</b>	<b>1 211</b>
Autres (entreprises notamment)	1 389

- **Plus de 1200 projets ont abouti à une création d'entreprise**, ce qui représente 70% de l'ensemble des projets sortis d'incubation ;
- Près de 43% des projets sont issus de la recherche publique : **ils valorisent les résultats des laboratoires** ;
- Environ 53% sont liés à la recherche publique : ces projets sont d'origine extérieure à la recherche publique, mais ont établis au moins une **collaboration avec un laboratoire public de recherche** ;
- 4% n'ont aucune relation avec la recherche publique.

## LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION SONT LE SECTEUR PRIVILEGIE DE CREATIONS D'ENTREPRISES ISSUES DES INCUBATEURS PUBLICS

- ✓ La répartition des projets par secteur technologique évolue peu au cours des années. La part du secteur des sciences de la vie / biotechnologies reste importante. Les technologies de l'information et de la communication continuent de progresser, au détriment des sciences de l'ingénieur qui régressent légèrement.

**Incubateurs. Macro secteurs des entreprises créées entre 2000 et 2008**

<b>Entreprises renseignées - Total</b>	<b>1 203</b>	<b>100 %</b>
Technologies de l'information et de la communication (dont multimedia éducatif)	410	<b>34</b>
Sciences de la vie (Santé - Agronomie, Agroalimentaire, Biotechnologies humaines et végétales, etc)	398	<b>33</b>
Technologies de l'ingénieur (Chimie, Mécanique, Matériaux...)	343	<b>29</b>
Sciences sociales et humaines/ Services	52	<b>4</b>

## **BILAN GLOBAL FIN 2008**

- ✓ Personnels de recherche : 147 entreprises concernées
- ✓ Concours national d'entreprises de technologies innovantes : 1 086 entreprises soutenues dont 47% issues de la recherche publique
- ✓ Incubateurs : 1 446 entreprises créées dont 42% issues de la recherche publique
- ✓ Fonds d'amorçage : 150 entreprises financées dont environ 40 % issues de la recherche publique